



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 février 2023
Français
Original : anglais

Situation au Soudan et activités de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution [2636 \(2022\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 3 juin 2023 le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) et prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 90 jours sur son exécution. Il porte sur les faits nouveaux intervenus au Soudan du 21 novembre 2022 au 18 février 2023 et fait le point de l'application du mandat de la Mission, les questions de genre étant prises en compte dans l'ensemble des activités.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Des faits nouveaux positifs ont été observés au niveau de la situation politique au Soudan, après plus d'un an d'impasse suscitée par le coup d'État militaire du 25 octobre 2021. Le 5 décembre, les dirigeants militaires et les représentants de plus de 40 partis politiques et mouvements armés signataires de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et de syndicats et d'associations professionnelles ont signé un accord-cadre politique à Khartoum. Il reflète quelques-uns des arrangements auxquels étaient parvenus bilatéralement les militaires et la coalition constituée de signataires du projet de constitution, élaborés par l'Ordre des avocats soudanais. Il prévoit une période de transition de deux ans, dans le cadre d'une « pleine autorité civile démocratique », à commencer par la désignation d'un Premier Ministre civil. Il énonce les principes généraux d'un règlement politique, établit les institutions et les tâches à accomplir pendant la période de transition et propose la création d'institutions pleinement civiles, ce qui représente un revirement par rapport aux arrangements constitutionnels antérieurs, fondés sur un partenariat civilo-militaire. Il réaffirme les droits des femmes, conformément aux chartes internationales, et s'attache à instaurer une représentation au niveau national d'au moins 40 % de femmes dans les organes législatifs, exécutifs et souverains. Il propose également la

* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 mars 2023).



création d'un conseil de défense et de sécurité, présidé par le Premier Ministre et composé de « ministres compétents, de commandants des forces régulières et de six [représentants] des mouvements armés signataires » de l'Accord de paix de Djouba.

3. Dans l'accord-cadre, cinq questions qui exigent d'être débattues et élaborées plus avant ont été recensées : a) la justice et la justice transitionnelle ; b) la réforme militaire et de la sécurité ; c) l'Accord de paix de Djouba et la réalisation de la paix ; d) le démantèlement du régime du 30 juin ; e) le règlement de la crise dans l'est du pays. Les parties signataires ont déclaré qu'elles comptaient élaborer plus avant l'accord-cadre et mener des consultations élargies sur ces questions de façon à en intégrer les résultats dans un accord final, à négocier avec les parties.

4. L'accord-cadre a été largement salué par les acteurs nationaux, régionaux et internationaux. D'importantes forces politiques ne s'y sont cependant toujours pas ralliées, dont les membres des Forces pour la liberté et le changement-Bloc démocratique, tels que Minni Minawi, Gouverneur de la région du Darfour et chef de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) ainsi que le Ministre des finances et chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, Gibril Ibrahim, tous deux signataires de l'Accord de paix de Djouba. D'autres grands absents étaient le Parti communiste, le Parti Baas arabe socialiste et le Haut Conseil des Bedja.

5. S'appuyant sur les progrès accomplis à la suite de la signature de l'accord-cadre politique et avec l'aide du mécanisme trilatéral constitué de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les parties signataires ont lancé à Khartoum le 8 janvier la phase finale du processus politique. Le Président du Conseil souverain et Commandant des Forces armées soudanaises, le général de corps d'armée Abdel-Fattah Al-Burhan, et le Président adjoint du Conseil souverain et chef des Forces d'appui rapide, le général de corps d'armée, Mohamed Hamdan Dagalo, ont tous deux prononcé des discours, réaffirmant la volonté des militaires de se retirer de la vie politique et d'œuvrer avec les autres parties prenantes à une solution politique. Ils ont également indiqué que l'État devait reconnaître ses crimes passés. Les membres de la communauté internationale ont manifesté un ferme appui au processus, comme en témoignent les déclarations prononcées au nom du Groupe des États arabes, de l'Union européenne, de la Troïka (États-Unis d'Amérique, Norvège et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et du Quatuor pour le Soudan (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, États-Unis et Royaume-Uni).

6. Les premières consultations publiques consacrées aux questions en suspens, énoncées dans l'accord-cadre, à la Conférence sur la feuille de route visant à revitaliser le processus de démantèlement du régime du 30 juin se sont déroulées à Khartoum du 9 au 12 janvier, avec la participation de 330 représentants des parties signataires et de la société civile, des comités de résistance et des groupes de femmes ainsi que des experts juridiques, des universitaires et des jeunes. Le taux de participation des femmes était de 26 %. Ils ont passé en revue les travaux effectués par le Comité chargé du démantèlement du régime du 30 juin 1989 et du recouvrement des fonds publics (« Comité de démantèlement ») et les difficultés auxquelles il se heurtait, ainsi que les meilleures pratiques et les enseignements tirés de contextes comparables. Ils sont convenus de la nécessité de donner au prochain Comité de démantèlement des moyens financiers, techniques et humains suffisants, pour lui permettre de mener ses travaux en toute indépendance et en toute transparence, tout en veillant au respect de l'état de droit. Du 31 janvier au 3 février, le mécanisme trilatéral a convoqué une conférence sur le thème suivant : « l'Accord de paix de Djouba et la réalisation de la paix », pour évoquer les moyens de mieux appliquer l'Accord de paix, d'en préserver les acquis, notamment les droits des femmes, et de revitaliser le processus de paix. Plus de 700 participants étaient présents, dont des

représentants des personnes déplacées, des nomades, des éleveurs, des jeunes, des comités de résistance, des groupes de femmes, des partis politiques et des signataires du mouvement armé. Les femmes y ont participé à 35 % environ. Des difficultés logistiques et l'opposition de groupes de femmes et de militants au processus politique a empêché un plus grand nombre de femmes d'y participer. Du 12 au 15 février, le mécanisme trilatéral a organisé la troisième conférence sur le thème suivant : « La feuille de route sur la stabilité sur les plans politique et de la sécurité et le développement durable au Soudan oriental », réunissant plus de 440 participants des diverses composantes tribales, sociales et politiques dans l'est, dont 25 % de femmes. Ils ont débattu des problèmes concernant la participation politique, la représentation, la paix et le développement dans l'est et formulé des recommandations sur la façon d'avancer. La grande diversité des participants, au-delà des signataires de l'accord-cadre, a démontré un intérêt public considérable à l'égard du processus et des questions qui étaient abordées.

7. Les comités de résistance ont continué d'organiser des manifestations, principalement à Khartoum, pour dénoncer le coup d'État militaire et demander qu'il y soit mis un terme. Si les manifestations sont demeurées pacifiques dans l'ensemble, les forces de sécurité ont réagi dans bon nombre de cas en usant d'une force excessive et disproportionnée. Elles ont employé des balles réelles, des grenades cataplexiantes, des bombes lacrymogènes, voire des canons à gaz lacrymogène remplis de clous et de pierres contre des manifestants majoritairement pacifiques, faisant cinq morts parmi les manifestants, dont deux adolescents, âgés de 17 et de 15 ans, et au moins 939 blessés.

8. Durant la période considérée, la participation des États Membres de la région a été plus marquée. Le 2 janvier, le chef de la Direction égyptienne du renseignement général, le général de division, Abbas Kamel, s'est entretenu à Khartoum avec le général de corps d'armée Burhan et des acteurs politiques. Il a invité les parties au Caire du 2 au 7 février en vue de pourparlers sur le thème : « Les perspectives d'une transition démocratique vers un Soudan inclusif ». Le 18 janvier, les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central ont indiqué qu'elles avaient décliné l'invitation, faisant valoir que l'atelier donnerait aux forces contre-révolutionnaires l'occasion de compromettre le processus politique en cours, ajoutant que l'accord-cadre jetait de bonnes bases en vue d'un processus politique dirigé et mené par les Soudanais. Les membres du Front révolutionnaire soudanais ont également refusé d'y participer. Les chefs des Forces pour la liberté et le changement-Bloc démocratique ont en revanche accepté de le faire. À l'issue de l'atelier tenu au Caire le 7 février, les participants ont annoncé la formation d'un nouvel organe politique appelé « Coordination des forces démocratiques nationales » et publié un document de consensus politique et un « document national régissant la période de transition », proposant 15 modifications au Document constitutionnel de 2019.

9. Durant une visite officielle à Khartoum le 26 janvier, le Premier Ministre de l'Éthiopie, Abiy Ahmed, s'est entretenu avec des responsables soudanais, dont le général de corps d'armée Burhan et le général de corps d'armée Dagalo, et des représentants des mouvements armés et des principales parties prenantes politiques, dont les Forces pour la liberté et le changement-Conseil central et les Forces pour la liberté et le changement-Bloc démocratique, ainsi que des comités de résistance. Le Premier Ministre s'est également réuni avec des représentants du mécanisme trilatéral et a réaffirmé le plein appui de l'Éthiopie au processus politique et à l'accord-cadre. Dans un communiqué de presse, il a déclaré que par sa visite, il tenait à manifester sa solidarité avec le Soudan au cours de cette phase importante de son processus politique. Il a souligné par ailleurs que le Grand Barrage de la Renaissance éthiopienne ne nuirait pas au Soudan, mais contribuerait à son approvisionnement en électricité. Dans sa déclaration, le général de corps d'armée Burhan a noté, tout

comme le Premier Ministre, que le Soudan et l'Éthiopie étaient « en accord sur toutes les questions ayant trait au Barrage de la Renaissance ».

10. Des progrès limités ont été accomplis dans l'application de l'Accord de paix de Djouba, en l'absence de solution à la crise politique. Du 12 au 19 février, le Soudan du Sud a organisé un atelier à Djouba, visant à évaluer et à revitaliser l'application de l'Accord de paix de Djouba. La signature d'un tableau d'exécution révisé s'est déroulée sous les auspices du Président du Soudan du Sud, Salva Kiir Mayardit, au cours d'une cérémonie à laquelle a assisté le général de corps d'armée Burhan et les signataires de l'Accord de paix de Djouba, ainsi que des représentants de la MINUATS, de l'IGAD et des Émirats arabes unis, comme garants, et du Qatar et de l'Égypte, comme témoins.

11. Tandis que le processus politique facilité par le mécanisme trilatéral se déroulait à Khartoum, les tentatives d'atténuer les tensions intercommunautaires se sont poursuivies dans d'autres États. Dans l'État du Nil-Bleu, le 15 janvier, les communautés Founj et Haoussa ont signé un accord-cadre en vue d'une coexistence pacifique, au cours d'une cérémonie à Damazin à laquelle ont participé le général de corps d'armée Burhan et le membre du Conseil souverain Malik Agar, qui dirige le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (MPLS-N)-faction Malek Agar. Les chefs des communautés ont décidé de s'abstenir de toute violence et de régler les différends intercommunautaires de manière pacifique. Le lendemain, le général de corps d'armée Burhan s'est rendu dans la section Oullou de la localité de Bau, qui est le bastion du MPLS-N-faction Malek Agar. Il a pris la parole devant une foule de partisans et de combattants du mouvement armé, promettant de parachever les dispositions de sécurité de l'Accord de paix de Djouba et de faciliter le retour des personnes déplacées.

12. La fragmentation politique a persisté dans la partie orientale du Soudan. Malgré quelques tentatives locales faites par les chefs tribaux et religieux de promouvoir l'unité au sein du Haut Conseil des Bedja, les clivages ont persisté et les tensions ont continué de croître parmi les chefs locaux et politiques ayant des vues divergentes sur le processus politique national et les questions liées au Soudan oriental. Le 18 décembre, un groupe de Bedja a annoncé la formation d'une force militaire destinée à défendre les droits des habitants du Soudan oriental. Il a souligné qu'il ne participerait à aucun processus politique qui n'engloberait pas l'application des décisions issues de la conférence tenue à Sinkat en septembre 2020, qui avait rejeté le volet oriental de l'Accord de paix de Djouba. Le 1^{er} janvier, le chef du Haut Conseil des Bedja, Nazir Tirik, a menacé de déclarer la guerre si le Gouvernement refusait de lancer des pourparlers sur l'autodétermination du Soudan oriental. D'autres parties du Congrès des Bedja ont exprimé leur appui au dialogue.

13. Entre-temps, le processus de paix avec le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou s'est enlisé, en attendant le rétablissement d'un gouvernement civil et un retour à l'ordre constitutionnel. Fait positif, Abdelaziz Hélou s'est néanmoins déclarée prêt, le 24 décembre, à reprendre les pourparlers en vue d'une paix juste et globale, une fois que les conditions seraient réunies pour la formation d'un gouvernement civil crédible.

B. État de la sécurité

14. Si le nombre d'atteintes à la sécurité a globalement baissé, les heurts intercommunautaires, le conflit armé et la criminalité ont continué d'être très préoccupants, sur le plan de la sécurité. Du 21 novembre au 18 février, 623 atteintes à la sécurité ont été consignées, contre 524 durant la précédente période. Les affrontements intercommunautaires ont fait 111 morts, dont 7 femmes et 1 enfant, et

100 blessés, dont 3 femmes et 3 enfants, contre 300 morts lors de 18 faits survenus durant la précédente période.

15. Des affrontements intercommunautaires ont éclaté dans les États du Nil-Bleu, du Darfour central, du Darfour méridional, du Darfour septentrional, du Kordofan méridional et du Kordofan occidental. Dans l'État du Nil-Bleu, même si le nombre de heurts a diminué après les violences de grande ampleur survenues en octobre 2022, les tensions intercommunautaires et les atteintes à la sécurité ont persisté dans la localité d'Oued el-Mahi, ce qui a entraîné la prorogation de l'état d'urgence le 21 décembre et sa reconduction de 30 jours le 21 janvier. Des accrochages entre les tribus Haoussa et Hamaj ont été signalés dans le Village 6 le 5 décembre. Le 28 décembre, un groupe de Haoussa a ouvert le feu sur des jeunes hommes des fractions Gumuz, Jabalaouin et Berta à l'est du Village 7 dans la localité de Geissan, faisant un mort et un blessé. Le 13 janvier, des membres des fractions Jabalaouin, Gumuz, Berta et Hamaj se sont heurtés à des soldats des Forces armées soudanaises, les tensions ayant dégénéré pendant la visite de leur commandant dans le Village 6 de la localité d'Oued el-Mahin, faisant 3 morts et 11 blessés. Les tensions dans l'État du Nil-Bleu ont également perturbé les activités de l'ONU le 10 décembre, lorsque des membres présumés des tribus Hamaj et Berta ont arrêté deux véhicules des Nations Unies dans un secteur au sud de Damazin et leur ont refusé l'accès aux Villages 6 et 7 dans la localité d'Oued el-Mahi.

16. Les questions d'accès aux ressources et de pâturage du bétail ont continué de provoquer des affrontements intercommunautaires. Dans le Kordofan occidental, des heurts ont éclaté le 21 novembre et le 2 décembre, respectivement, dans la localité de Nouhoud entre les tribus Hamar et Bani Fadoul, concernant l'accès à un point d'eau, et entre les tribus Hamar et Chanabla au sujet des razzias de bétail. Les tensions ont persisté également entre les Hamar et les Misseriya à la suite de divergences sur la délimitation de la frontière entre les deux tribus. Le 10 décembre, des membres des Hamar qui recherchaient la trace d'animaux volés ont fait l'objet d'une attaque des Misseriya dans la localité de Sounout, qui a fait 24 morts. Le 24 décembre, un comité constitué de représentants des autorités pour enquêter sur les incidents violents survenus à Lagowa en octobre 2022 est arrivé à Kadougli et s'est concerté avec des personnes déplacées et d'autres parties prenantes dans les États du Kordofan méridional et du Kordofan occidental.

17. Au Darfour, deux incidents majeurs se sont produits en décembre. Le premier a opposé les tribus Dajo et Rizeigat arabes dans la localité de Bileil (Darfour méridional) les 22 et 23 décembre. La violence, qui aurait été suscitée par une tentative de vol, a fait 12 morts, 30 blessés et des destructions des moyens de subsistance, dans des villages en majorité dajo. Selon la Commission d'aide humanitaire du Gouvernement au Darfour méridional, quelque 16 200 personnes ont été déplacées. Le 24 décembre, les autorités du Darfour méridional ont proclamé l'état d'urgence dans la localité et envoyé bon nombre de forces de sécurité conjointe, composées des Forces armées soudanaises, des Forces d'appui rapide et de la Force de police soudanaise, pour désamorcer les tensions. Le maire de la localité de Bileil a été destitué et remplacé le 25 décembre. Le 28 décembre, le Gouverneur du Darfour méridional a mis en place un comité d'enquête sur l'incident. Au cours du deuxième incident, les 28 et 29 décembre, des accrochages ont opposé des membres des tribus arabes Rizeigat et Four dans le camp de déplacés de Hamadiyé (Darfour central) et fait 9 morts et 13 blessés.

18. Du 29 décembre au 5 janvier, le général de corps d'armée Dagalo et le chef du Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition (MLS-CT), El Hadi Idris, ont rendu visite aux populations touchées. Ils ont promis de demander des comptes aux auteurs de ces actes et ont parrainé un accord de cessation des hostilités entre les

tribus dajo et rizeigat. Le général Dagalo a également annoncé que plusieurs soldats des Forces d'appui rapide avaient été arrêtés du fait de leur incapacité d'empêcher la montée des violences intercommunautaires dans le Darfour central et dans le Darfour méridional. Le 1^{er} janvier, 11 hommes armés, qui feraient partie des Forces d'appui rapide, ont été arrêtés au motif qu'ils auraient participé aux combats de Bileil. Une quinzaine de soldats des Forces d'appui rapide ont été ensuite aperçus dans une vidéo postée dans les médias sociaux, en train d'être jugés par un tribunal militaire spécial créé par les Forces d'appui rapide, en connexion avec les violences de Bileil. Également au Darfour central et au Darfour méridional, à la suite de rapports en décembre relatifs à la mobilisation de milices arabes à l'appui de groupes armés en République centrafricaine, le général Dagalo a déclaré la fermeture de la frontière le 3 janvier et annoncé un renforcement de la présence des gardes-frontières.

19. La situation est demeurée tendue dans le Darfour septentrional. Dans la localité de Kabkabiya, les autorités ont imposé un couvre-feu le 4 décembre à la suite de la montée des tensions entre des membres de la tribu arabe des Ereigat et de la tribu Four, qui avaient été déplacés. Elle a été suscitée par une attaque menée contre une famille four déplacée, qui a fait deux morts le 2 décembre et a déclenché des manifestations visant à condamner les meurtres et l'inertie apparente des autorités de l'État. Les tensions se sont également intensifiées le 8 janvier lorsque des membres de tribus arabes se sont mobilisés dans la localité d'Oum Dakoum, ayant appris que des Zaghawa déplacés chercheraient à regagner la localité de Sereif, avec l'appui, semble-t-il, de certains signataires de l'Accord de paix de Djouba. À la suite de l'intervention des forces de sécurité et des autorités locales, la situation a été apaisée mais les tensions sous-jacentes entourant l'accès aux terres et aux ressources ont subsisté.

20. Des affrontements armés impliquant l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid (ALS/AW) ont continué de se produire dans le Darfour. Le 23 décembre, les forces gouvernementales se sont heurtées à des éléments suspectés d'appartenir à l'ALS/AW dans le secteur de Dongola dans la localité de Jebel Marra-Nord (Darfour central), en raison de tentatives de razzia de bétail, qui auraient entraîné le décès de trois éléments de l'ALS/AW.

21. Entre-temps, le déploiement de la Force conjointe de maintien de la sécurité a continué d'être retardé. Étant déterminé à régler les problèmes de protection au Darfour, le Gouvernement a néanmoins fourni à la Force 162 véhicules militaires, dont des ambulances, le 2 janvier, pour faciliter son déploiement.

22. Le 27 janvier, un conseiller en maintien de la paix d'Addition for Disasters Assistance and Development, le partenaire de réalisation national du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été tué alors qu'il se rendait en voiture de Damazin au village de Demsaad dans la localité de Geissan (Nil-Bleu) où il devait assurer une formation au maintien de la paix, dans le cadre d'un projet financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Le véhicule a essuyé des tirs provenant d'éléments armés indéterminés, après que le conducteur avait fait fausse route. Une autre personne a été blessée au cours de l'attaque.

C. Situation sur le plan des droits humains, de l'état de droit et de la protection

23. La situation des droits humains au Soudan est demeurée préoccupante. Durant la période considérée, la MINUATS a confirmé un total de 72 violations présumées des droits humains et d'atteintes à ces droits, qui ont fait 316 victimes, dont 264 hommes, 31 femmes et 21 enfants (12 filles et 9 garçons). Sur les 72 faits enregistrés, 58 ont été confirmés. On a dénombré 135 victimes des violations du droit à la vie

(122 hommes, 9 femmes et 4 garçons), 141 victimes de violations de l'intégrité physique [123 hommes, 9 femmes et 9 enfants (5 garçons et 4 filles)], 17 victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits (9 femmes et 8 filles), 4 victimes d'agression physique (10 hommes et 4 femmes), un homme victime de torture et un homme victime de disparition forcée. Sur les 72 faits enregistrés, 15 ont été attribués aux forces de sécurité gouvernementales, qui ont fait 66 victimes, et 52 à des groupes armés non étatiques, dont des mouvements armés et des groupes de milices, qui ont fait 236 victimes. Des éléments indéterminés ou non identifiés ont été responsables de 5 incidents, qui ont fait 14 victimes.

24. Depuis le coup d'État militaire du 25 octobre 2021, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a consigné 123 décès dans le cadre de manifestations, notamment celui d'une femme et de 22 enfants, dont deux filles. Parmi elles, 97 personnes, dont une femme et une fille, auraient succombé à des tirs à balles réelles. Plus de 9 096 personnes auraient été blessées. Les forces de sécurité ont continué par ailleurs d'arrêter arbitrairement des manifestants, dont certains ont dit avoir subi de mauvais traitements au cours d'une arrestation ou d'un interrogatoire.

25. Malgré l'absence de progrès sur la réforme de la justice, les poursuites judiciaires engagées contre des opposants politiques se trouvant en détention ont été gelées avant la signature de l'accord-cadre, le 5 décembre. Wagdi Saleh, avocat et porte-parole de l'ex-Comité de démantèlement, et Abdalla Suliman, ancien policier qui avait contribué à en appliquer les décisions, ont été libérés le 4 décembre. Le 2 janvier, la Cour suprême a suspendu son ordre d'exécution promulgué le 27 décembre en faveur de l'Ordre des avocats soudanais « datant de l'ère Béchir », qui avait été démantelé, contre son comité directeur, en attendant une décision finale. Le 5 janvier, les comptes de l'Ordre des avocats soudanais ont été dégelés, ce qui a permis au comité directeur de reprendre ses travaux.

26. Conformément aux engagements pris par les autorités soudanaises durant la visite du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, au Soudan en novembre 2022, les autorités ont relâché en décembre 113 Darfouriens qui avaient été détenus sans jugement pendant des mois dans les prisons de Khartoum (Houda), El-Fasher (Chala) et Geneina (Ardamata), sur la base d'une loi d'urgence. Le 26 janvier, 64 détenus ont également été libérés de la prison d'Ardamata à Geneina (Darfour occidental). Le 27 et le 29 janvier, le Gouvernement a libéré 94 des 95 détenus du Darfour occidental qui étaient retenus à la prison de Port Soudan et les a transportés à Geneina.

27. Du 28 janvier au 3 février, l'expert en droits humains désigné par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Radhouane Nouicer, s'est rendu au Soudan pour des consultations et des concertations sur les droits humains et la protection des civils avec les autorités nationales, des représentants de la société civile, des victimes de violations des droits humains et leurs proches, des membres de la MINUATS et de l'équipe de pays des Nations Unies et des parties prenantes internationales et régionales. Il a demandé que les auteurs des violations commises depuis le 25 octobre 2021 aient à rendre des comptes.

28. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a continué de recevoir des rapports de violences sexuelles commises contre des femmes déplacées qui se livrent à des activités de subsistance hors des camps. La MINUATS a enregistré six faits de violence sexuelle liée aux conflits contre quatre femmes, dont deux filles, au Darfour central et au Darfour méridional. Dans un cas, il s'agirait de membres de tribus arabes et, dans l'autre, de quatre hommes armés en tenue des Forces d'appui rapide. Le faible nombre d'incidents signalés ne reflète probablement pas le nombre

total de violences sexuelles commises au Darfour, les victimes répugnant souvent à signaler les faits, en raison de la honte, de la stigmatisation, de l'impunité et de la crainte de représailles entourant ces actes.

29. Durant la période considérée, en tout 13 violations graves contre 13 enfants (11 garçons et 2 filles) ont été confirmées par l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) des Nations Unies chargée de signaler les violations graves contre des enfants dans les situations de conflit armé. Au Darfour, 11 enfants ont été mutilés et 2 autres tués par des auteurs non identifiés. Fait positif, le 9 janvier à Khartoum, le comité technique national chargé de l'application de la feuille de route, fondée sur le plan d'action de 2016 visant à faire cesser et empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants, a tenu une réunion de coordination pour planifier la libération officielle de 38 enfants (29 garçons et 9 filles) qui étaient aux mains de divers groupes armés et des forces de sécurité gouvernementales au Darfour septentrional et pour les réunifier avec leurs familles.

D. Situation socioéconomique

30. L'impasse politique a continué de nuire à l'économie soudanaise, dont on estime qu'elle s'est contractée de 0,3 % en 2022 en raison de la faiblesse de l'activité économique, des troubles civiques, de la suspension de l'assistance internationale et des prix élevés des produits importés. Un retour à une croissance positive du produit intérieur brut réel dont on prédit actuellement qu'il sera de 2,6 % en 2023, sera considérablement déterminé par le cours de la transition politique.

31. Le ralentissement économique a continué d'entraver la prestation de services dans tout le pays. Durant la période considéré, les grèves généralisées des travailleurs et des syndicats se sont intensifiées dans plusieurs secteurs (dont les soins de santé, l'éducation, l'électricité, les médias et la fonction publique) pour dénoncer la baisse des salaires réels et la promesse non tenue d'augmenter les salaires en 2022.

32. L'effet des prix élevés des denrées sur la sécurité alimentaire est demeuré préoccupant. Même si la saison des récoltes a débuté en octobre, les prix des principaux aliments de base sont restés élevés. Les prix du sorgho cultivé localement ont augmenté de 146 % de janvier à décembre 2022, tandis que le coût du panier alimentaire local suivi par le Programme alimentaire mondial a augmenté de quelque 75 % au cours de la même période.

33. Tout en continuant d'être extrêmement élevée, l'inflation a poursuivi sa tendance à la baisse, avec une moyenne de 164 % en 2022, contre 359 % en 2021. En décembre, elle a atteint un taux plancher de 87,3 %. La contraction de l'économie, une politique monétaire plus restrictive et un déficit budgétaire plus faible que prévu ont joué un rôle clef. La pénurie chronique de réserves de change, associée à l'aggravation du déficit commercial, devrait continuer toutefois de faire courir le risque d'une nouvelle pression à la baisse du taux de change et d'une augmentation dans le coût des importations.

34. Les recettes et les dépenses publiques sont restées en-deçà des montants inscrits au budget, les dépenses diminuant à un rythme plus élevé. Même si cela a conduit à une réduction du déficit budgétaire, le Gouvernement a priorisé les engagements de dépenses renouvelables de base, éliminant essentiellement les dépenses de développement qui ne représentent que 3 % du montant total des dépenses.

E. Situation humanitaire

35. Les besoins humanitaires dans tout le Soudan ont atteint des niveaux records, 15,8 millions de personnes, soit un tiers de l'ensemble de la population, ayant besoin d'une assistance humanitaire en 2023, selon l'aperçu des besoins humanitaires au Soudan, établi en novembre 2022. Par ailleurs, 1,5 million de personnes supplémentaires auront besoin d'une assistance humanitaire, comparé à 2022, soit le nombre le plus élevé depuis 2011. On estime que 11,7 millions de Soudanais nécessiteront une assistance alimentaire et une aide à la subsistance en 2023. Les organisations humanitaires visent à atteindre 8,2 millions de personnes parmi les plus vulnérables et les plus exposées à l'insécurité alimentaire au moyen de la fourniture de denrées et de moyens de subsistance. La diminution du financement entrave l'intervention humanitaire en cours, qui ne parvient pas à satisfaire des besoins humanitaires croissants

36. Des conflits localisés entre les populations, tournant principalement autour du contrôle et de l'accès aux ressources, s'imbriquant à la dégradation des conditions de sécurité et de sûreté et à l'augmentation de la criminalité, ont continué d'avoir des retombées négatives sur les civils dans certaines zones du Soudan. Plus de 12 278 personnes ont été déplacées en décembre, dont 9 800 dans l'État du Darfour méridional, 1 661 dans l'État du Kordofan méridional et 817 dans l'État du Kordofan occidental et 3 130 personnes ont été déplacées à nouveau en janvier, principalement au Darfour méridional. En 2022, quelque 310 328 personnes ont été déplacées, 991 tuées et 1 173 blessées, à la suite de conflits localisés et de violence (418 499 personnes ont été déplacées en tout, y compris en raison d'autres causes). La majorité des personnes déplacées en 2022 l'ont été à la suite de combats intervenus en juillet 2022 dans l'État du Nil-Bleu (127 961 personnes), tandis que 46 849 autres personnes ont été déplacées au Darfour méridional et 38 348 au Kordofan occidental. Dans l'ensemble, 370 atteintes à la sécurité liées à des conflits localisés et à des attaques armées ont été signalées en 2022 dans tout le pays, dont 36 incidents en décembre.

37. Le Soudan a continué d'héberger une population de 1,1 million de réfugiés dont des demandeurs d'asile, venant du Soudan du Sud, de l'Érythrée, de la République arabe syrienne, de l'Éthiopie, de la République centrafricaine, du Tchad et du Yémen. Le conflit dans la région du Haut Nil au Soudan du Sud a entraîné un afflux croissant de réfugiés sud-soudanais dans les États du Nil-Blanc et du Kordofan méridional à compter de décembre et a débouché sur l'arrivée de quelque 7 700 personnes à la mi-janvier. Le nombre de réfugiés éthiopiens est resté stable, soit 55 000 personnes.

III. Rôle de l'Organisation des Nations Unies au Soudan et application de la résolution 2636 (2022)

A. Objectif 1 : soutenir la transition politique, les avancées vers une gouvernance démocratique ainsi qu'en matière de protection et de promotion des droits de l'homme, et la paix durable

38. La MINUATS a continué d'appuyer et de faciliter le processus politique, conformément à sa mission de bons offices, en faisant en sorte que le processus soit dirigé et mené par les Soudanais. Le partenariat dans le cadre du mécanisme trilatéral ONU-Union africaine-IGAD est demeuré au cœur de cet appui. Le mécanisme trilatéral a collaboré étroitement avec les parties tout au long des négociations qui ont mené à la signature de l'accord-cadre du 5 décembre et joué un rôle fondamental pour ce qui est de faciliter et de coordonner les consultations, à l'issue de la signature de

cet accord. Il a également continué d'encourager les parties non signataires de l'accord-cadre à se joindre au processus. L'action visant à encourager l'inclusion comprenait également la promotion d'une vaste participation à des ateliers et à d'autres activités hors du processus, comme la participation citoyenne, destinée à enrichir les consultations publiques.

39. Le mécanisme trilatéral a facilité le lancement, le 8 janvier, de la dernière phase du processus politique par les signataires de l'accord-cadre et les a aidés à organiser, du 9 au 12 janvier, le premier atelier sur le démantèlement du régime du 30 juin. Du 31 janvier au 3 février, il a convoqué une conférence sur l'application de l'Accord de paix de Djouba. S'il n'a pas réussi à obtenir une représentation de 40 % de femmes, selon l'objectif convenu, il a mené une action robuste pour encourager une participation plus forte aux conférences futures et pour donner la priorité, dans le programme, aux questions de genre et aux objectifs liés aux femmes.

40. Outre son rôle fédérateur et de facilitation, le mécanisme trilatéral a concouru au processus au moyen de la fourniture d'un savoir-faire technique, d'un appui logistique, d'une coordination et de la communication de données d'expérience, à la demande des parties. Pour promouvoir l'intégration des vues des habitants des zones reculées, il a facilité le transport de 344 participants vivant hors de Khartoum à la conférence sur l'Accord de paix de Djouba, notamment de personnes déplacées, de femmes, de jeunes, de représentants de la société civile et de chefs traditionnels, entre autres. Il a également veillé étroitement avec les partenaires régionaux et internationaux à la cohérence et à la coordination de l'assistance technique internationale. Il s'est acquitté de ces rôles dans le cadre du comité de coordination conjointe, composé de signataires militaires et civils de l'accord-cadre, de membres du mécanisme trilatéral et du secrétariat conjoint.

41. En tandem avec l'action de facilitation, la MINUATS s'est mobilisée en faveur de la promotion et du maintien d'un climat propice au processus politique. Elle a encouragé le renforcement des mesures de confiance parmi les parties signataires et le public en général pour maintenir l'élan positif suscité par la signature de l'accord-cadre. Cela comprenait le suivi constant de la libération des détenus, une mobilisation en faveur de la promotion de la liberté d'expression, de la liberté de réunion et de la liberté de manifestation pacifique et une stratégie médiatique pour contrer la désinformation et encourager la transparence et la participation publique. La Mission a créé des pages dans les médias sociaux concernant la phase finale du processus politique, où le processus et les sessions plénières des première et deuxième conférences ont été diffusées en direct, pour accroître la transparence.

42. La MINUATS a continué de faciliter des consultations régulières avec des femmes membres de partis politiques, de mouvements armés et de groupes dans tout le pays pour entendre leurs vues, tenir compte de leurs attentes par rapport au processus politique et appuyer l'action menée afin de renforcer leur participation véritable. Le 22 novembre, elle a lancé une initiative de consultations au niveau des États sur les priorités des femmes concernant la transition, qui contribuera à l'élaboration d'un programme national axé sur les femmes. Des consultations ont été engagées par ailleurs à Khartoum et se tiendront dans chaque État avec 80 femmes d'horizons divers. Des consultations se sont déroulées en outre le 23 novembre entre des femmes de la région orientale et le mécanisme trilatéral durant lesquelles elles ont fait part de leurs priorités et de leurs propositions pour un accord durable. Des séances de stratégie ont également été organisées avec des femmes de partis politiques et un groupe de défense des droits des femmes, pour débattre des dispositions relatives aux questions de genre, dans le projet d'accord-cadre, dans la phase précédant la version finale.

B. Objectif 2 : appuyer les processus de paix et la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et des futurs accords de paix

43. Tandis que les pourparlers entre le Gouvernement et les parties non signataires de l'Accord de paix de Djouba piétinaient, la MINUATS a continué de dialoguer avec les parties non signataires, afin d'encourager leur participation. Le 1^{er} décembre, le mécanisme trilatéral a abordé à Djouba avec les chefs du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou et de l'ALS-AW Abdel Wahid Al-Nur les processus politique et de paix. Il s'est également entretenu avec le Conseiller à la sécurité du Président du Soudan du Sud et l'équipe de médiation pour évoquer l'application de l'Accord de paix de Djouba et l'action de rétablissement de la paix avec les parties non signataires. Du 5 au 8 décembre, la MINUATS a facilité la tenue à Djouba d'un atelier sur les questions de genre et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, destiné à 50 femmes venant de secteurs du Soudan contrôlés par le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou, avec le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Le même atelier a également été tenu à l'intention de 40 femmes du MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou basé à Khartoum. De plus, une délégation de la MINUATS s'est rendue à Kauda (Kordofan méridional) du 13 au 15 décembre pour échanger des vues avec le Gouverneur, des responsables locaux, des jeunes, des femmes et des membres de la société civile, sur l'évolution de la situation politique, le respect des droits humains, la participation des femmes et la mobilisation de la Mission dans le territoire contrôlé par le MPLS-N-faction Abdelaziz Hélou.

44. Le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, présidé par la MINUATS, a continué de jouer un rôle clef dans l'action visant à appliquer les dispositions transitoires de sécurité dans cette région. Il a surveillé activement l'état de la sécurité dans les cinq États du Darfour. Si aucune plainte officielle liée à des violations du cessez-le-feu n'a été communiquée pendant la période considérée par les signataires ou d'autres parties, le Comité a maintenu ses activités préventives de surveillance et s'est mobilisé étroitement par le dialogue et la médiation auprès des parties signataires, des comités de sécurité des États et des autres parties prenantes, pour désamorcer les tensions éventuelles qui pourraient entraîner des violations du cessez-le-feu. Il a continué également de s'employer à contacter les différentes parties prenantes et les populations, afin d'accroître la sensibilisation à son rôle et à son mandat, qui lui est essentielle pour pourvoir s'en acquitter.

45. Le renforcement de la mise en place du Comité s'est poursuivi dans les cinq États du Darfour, avec le déploiement des premières équipes sur le terrain et la création de bureaux de la Mission dans tous les secteurs. Les nouveaux membres du personnel ont suivi une orientation destinée à les familiariser avec le mandat et la structure du Comité, les instructions permanentes approuvées et le contexte opérationnel et ont rejoint leur lieu d'affectation à El-Fasher, Nyala, Daeïn, Zalingei et Geneina. Le Comité est à présent pleinement opérationnel dans les cinq États du Darfour, ce qui accroîtra considérablement ses capacités sur le terrain, en particulier pour ce qui est de mener des enquêtes et une surveillance préventive. Un projet est en cours pour parachever la création de comités sectoriels et autres et fournir des transports et autres dispositions logistiques sur le plan des activités opérationnelles.

C. Objectif 3 : appuyer la consolidation de la paix, la protection des civils et l'état de droit, en particulier au Darfour et dans les Deux Zones

46. L'ONU a continué de chercher à répertorier les moyens d'aider le Gouvernement à accélérer l'application du Plan national de protection des civils. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont tenu à cet égard trois réunions consultatives avec le secrétariat du Mécanisme national de protection des civils concernant l'atelier conjoint prévu visant à accélérer l'application du Plan.

47. La MINUATS a continué d'évaluer les menaces pesant sur les civils, par la voie d'une surveillance et d'une meilleure consignation des atteintes aux droits humains et de la protection des civils en temps de conflit, et de se concerter avec des représentants du Gouvernement, de la société civile et des réseaux de protection des populations locales et des femmes, afin de renforcer leurs capacités en la matière. L'équipe spéciale de pays (surveillance et information) sur les violations graves commises contre des enfants dans un conflit armé a continué d'accroître sa mobilisation auprès des signataires de l'Accord de paix de Djouba en apportant une assistance technique au Gouvernement à l'appui de la feuille de route fondée sur le plan d'action de 2016 visant à faire cesser et à prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants. Les 17 et 18 décembre, la MINUATS a formé 40 membres d'organisations de la société civile, dont 16 femmes, aux normes relatives à la protection et aux droits humains à Foula (Kordofan occidental). Du 18 au 27 décembre, en collaboration avec le Haut Comité militaire conjoint chargé de l'application des dispositions de sécurité, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont assuré la formation de 1 500 membres de la Force conjointe de maintien de la sécurité à El-Fasher (Darfour septentrional), pour ce qui est du respect des principes relatifs aux droits humains et au droit humanitaire. Les 28 et 29 décembre, la MINUATS a facilité une formation aux droits humains et à la médiation, à l'intention de 30 membres de la communauté nouba, dans l'est du Soudan, dont la moitié était des femmes.

48. Au cours de la période considérée, les programmes de consolidation de la paix se sont poursuivis. Au Darfour septentrional, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a dispensé une formation portant sur l'analyse et le règlement des conflits à l'intention d'associations de parents et d'enseignants, de comités d'usagers de l'eau et de réseaux de protection de l'enfance. Il a également appuyé une plateforme de la société civile, le mécanisme Nil-Bleu de la jeunesse, pour mener des dialogues avec des groupes de jeunes dans l'ensemble de l'État, dont le point d'orgue a été la tenue d'un Forum des jeunes pour la paix à Damazin en décembre, qui a réuni près de 400 jeunes de toute la région. En novembre, l'UNICEF et le PNUD ont démarré un projet triennal conjoint, portant sur le renforcement des capacités en vue de la paix et de la cohésion sociale dans les États de Kassala et de la Mer-Rouge.

49. Avec l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a fourni un appui technique au Ministère d'État chargé de la planification urbaine et des infrastructures au Darfour occidental concernant une cartographie des terres disponibles à Geneina et dans les villages alentour, pour répertorier les zones éventuelles de retour, de réinstallation ou de réintégration. Une série de formations sur l'aménagement de l'espace et les techniques de cartographie a été fournie à 25 membres du personnel technique du Ministère, dont 10 femmes. ONU-Habitat a appuyé par ailleurs deux cycles de formation destinés à 50 jeunes, femmes et hommes, faisant partie des camps de déplacés, des communautés d'accueil, des populations nomades et autres, sur des matériaux et des techniques de construction qui soient écologiques et abordables.

50. Au cours de la période considérée, la MINUATS a mené à bien six évaluations globales de la consolidation de la paix dans les États du Darfour méridional, du Darfour septentrional, de Kassala, du Kordofan méridional, de la Mer-Rouge et du Nil-Bleu, pour fournir une base factuelle aux interventions sur le plan de la consolidation de la paix et aux programmes tenant compte des conflits. Les résultats de ces évaluations aideront à établir le plan-cadre de coopération provisoire des Nations Unies pour le développement durable et l'allocation du fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et du Fonds pour la consolidation de la paix afin de veiller à la complémentarité et à la coordination des programmes et d'en accroître l'incidence et l'efficacité.

51. En novembre et en décembre, la MINUATS a facilité six sessions de dialogue sur la coexistence intercommunautaire dans l'État du Darfour occidental avec les autorités locales, les comités de protection agricole, l'administration autochtone, les groupes de paix et de réconciliation et les groupes de la société civile. Du 13 au 15 décembre, la Mission a organisé un atelier sur la lutte contre les discours de haine et la promotion des compétences en matière de prévention et de règlement des conflits à Port Soudan auquel ont participé 30 personnes, dont 13 femmes, de l'État de la Mer-Rouge. Des ateliers sur des sujets analogues sont prévus à Kassala et Gedaref.

52. La MINUATS a continué d'encourager les débats parmi la société civile et les avocats sur les questions de justice et d'application du principe de responsabilité. Le 22 décembre, en collaboration avec l'Ordre des avocats soudanais, elle a organisé avec le PNUD à Kadougli un atelier sur la stratégie d'action en justice à l'intention des avocats, pour renforcer les capacités de défendre les personnes détenues à tort. Les participants ont décidé de constituer des équipes juridiques dans l'État du Kordofan méridional afin d'apporter une aide juridictionnelle en cas de violations des droits humains. Le 27 décembre, en collaboration avec l'université de Daeïn (Darfour oriental), la MINUATS a organisé une table ronde sur la justice, la responsabilité et la réconciliation dans l'Accord de paix de Djouba.

53. Le Groupe consultatif sur les questions de police de la MINUATS a organisé plusieurs activités de renforcement des capacités à l'intention des homologues et des populations soudanaises sur la protection des civils, la police de proximité, la répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée aux conflits, les enquêtes et le fait de rendre des comptes. Il a organisé des sessions de renforcement des capacités à l'intention de 450 recrues de police au camp de formation Mara à Zalingei (Darfour central) du 3 au 5 janvier et de 254 recrues de police au centre de formation Challa d'El-Fasher (Darfour septentrional) du 11 au 17 janvier. En partenariat avec le PNUD et l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit, il a organisé deux formations de formateurs à l'intention de 36 agents de police à Khartoum sur la protection des civils et la répression de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée aux conflits. Il a également organisé une session à l'intention de 50 policiers visant à renforcer les capacités de réprimer effectivement la criminalité transnationale et la criminalité organisée. Il a aidé dans l'ensemble à renforcer les capacités de 858 agents de police (85 femmes et 773 hommes), de 1 500 membres de la Force conjointe de maintien de la sécurité et de 113 membres des communautés (88 femmes et 25 hommes).

54. Du 4 au 12 décembre, la MINUATS, le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont appuyé une visite de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit afin de renforcer la coordination parmi les acteurs de la justice et de réunir des spécialistes sur la question de la violence sexuelle liée aux conflits. La visite comprenait la revitalisation du Forum sur la justice pénale pour le Darfour

septentrional, qui n'était plus en activité depuis le retrait en 2021 de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Des sessions visant à mieux faire connaître l'accès à la justice ont été organisées à l'intention des personnes déplacées à El-Fasher et à Geneina. L'équipe d'experts a également offert des formations à l'Ordre des avocats soudanais et au forum des femmes juges sur les enquêtes, les poursuites et les jugements dans le cadre des crimes de violence sexuelle liée aux conflits.

55. Pour ce qui est des morgues bondées de Khartoum et d'Omdurman, la MINUATS a facilité le 21 novembre la tenue d'une réunion entre des représentants des personnes disparues et une équipe internationale médico-légale portant sur une possibilité de collaboration future concernant l'identification et l'inhumation de 3 000 corps non identifiés se trouvant dans des morgues, dont certains seraient ceux de personnes portées disparues à la suite de la dispersion violente le 3 juin 2019 d'une action d'occupation de locaux. Les représentants des familles des disparus ont exhorté le Procureur général à adresser des invitations officielles à l'équipe médico-légale internationale pour qu'elle puisse évaluer l'état dans lequel se trouvaient les corps et définir les moyens nécessaires pour procéder à une identification.

56. La MINUATS a déminé 162 689 mètres carrés de terres contaminées par des engins explosifs dans le Nil-Bleu et détruit 435 objets présentant des risques d'explosion, à savoir sept mines antipersonnel, une mine antichar, 225 cartouches d'armes de petit calibre et 172 engins non explosés. De plus, les équipes d'éducation au danger des engins explosifs ont organisé une sensibilisation aux risques à 57 771 personnes (17 628 garçons et 20 237 filles, 9 005 hommes et 10 901 femmes).

D. Objectif 4 : appuyer la mobilisation de l'assistance économique et de l'aide au développement et la coordination de l'aide humanitaire et de l'aide à la consolidation de la paix

57. L'aide internationale au développement à la suite du coup d'État militaire du 25 octobre 2021 a continué de marquer une pause. La MINUATS et l'équipe de pays des Nations Unies ont néanmoins commencé à coordonner avec les partenaires internationaux un plan d'appui à une nouvelle période de transition et à un Gouvernement dirigé par des civils, une fois qu'il aura été formé.

58. Tandis que l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et la stratégie commune des Nations Unies en cours achèveront leur cycle à la fin de 2023, l'ONU a entrepris la formulation d'un nouveau cadre de coopération intérimaire pour la période 2024-2026. Conformément aux directives mondiales de l'ONU relatives aux pays traversant une situation exceptionnelle, l'ONU s'emploie à définir des solutions clés en matière de développement durable, de consolidation de la paix et de résilience, à l'appui des besoins et des priorités de développement national durant la période de transition. Ces travaux sont étayés par une « petite » mise à jour de l'analyse commune de pays, produite à la fin de 2022, qui avait permis d'examiner les changements récents dans le contexte du pays, les progrès accomplis sur le plan des objectifs de développement durable, les problèmes multidimensionnels qui se présentent et les possibilités à saisir.

59. L'ONU et les partenaires humanitaires ont lancé en décembre 2022 le Plan d'aide humanitaire 2023 pour le Soudan. Il vise à fournir une aide humanitaire à 12,5 millions de personnes parmi les plus vulnérables du pays et coûtera 1,7 milliard de dollars. Il permettra d'apporter une assistance et un appui humanitaires aux déplacés les plus exposés, aux personnes qui ont récemment réintégré leur lieu d'origine, aux réfugiés et aux autres populations touchées.

60. Du 4 au 8 décembre, la MINUATS a facilité la visite au Soudan d'une délégation de donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix et de hauts responsables du Fonds. Elle a visité quatre projets en cours au Darfour occidental visant, entre autres priorités, à fournir une aide à l'appui psychologique et un meilleur accès à l'espace civique aux jeunes touchés par les conflits. Le 8 décembre, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé deux nouveaux projets dans le cadre de son initiative de promotion de l'égalité des genres et de la jeunesse, qui fournira 3,5 millions de dollars à deux organisations non gouvernementales afin d'accompagner l'autonomisation d'organisations de la société civile dirigées par des femmes et des jeunes dans les États du Kordofan méridional, du Kordofan occidental, de la Mer-Rouge et du Nil-Bleu.

E. Questions d'ordre opérationnel et de planification

61. Les opérations de la Mission ont été entravées par des retards considérables dans l'octroi de visas aux nouveaux membres du personnel et de dérogations aux déplacements. Alors que 41 demandes de visa avaient finalement été approuvées le 22 novembre (certaines après un délai de quatre mois), seules trois demandes ont été approuvées depuis, concernant uniquement les policiers déployés. Toutes les demandes relatives au personnel civil et aux membres du Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour sont restées en instance (un total de 19). En raison de ces retards, des postes sont restés vacants à la Mission, ce qui a entravé sa capacité d'étendre sa présence sur le terrain. En novembre, le Gouvernement a également cessé unilatéralement d'accorder des dérogations sur le plan des déplacements aux membres du personnel de la MINUATS, ce qui a cependant ralenti davantage les déploiements sur le plan intérieur et entravé les déplacements de la Mission hors de Khartoum. Ce n'est qu'en janvier qu'un compromis a été trouvé. Des préoccupations similaires concernant les délais dans l'octroi de visas et les autorisations de déplacement ont également compromis la présence des organismes des Nations Unies au Soudan.

62. Au 18 février, la Mission comptait 248 civils, 32 policiers et 25 observateurs militaires. Conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, plus de la moitié des postes civils de haut niveau (postes de classe D-1 et au-delà) sont occupés par des femmes.

IV. Observations

63. La signature de l'accord-cadre politique le 5 décembre a renouvelé l'espoir de renouer avec une transition menée par des civils et le retrait des militaires de la scène politique. Il offre un moyen de surmonter l'impasse actuelle et de préparer la voie à un règlement politique inclusif définitif. Un tel accord, qui déboucherait sur la formation d'un nouveau gouvernement civil crédible, mettrait le Soudan sur la voie d'une transition démocratique, de façon à satisfaire les aspirations de son peuple, notamment la tenue d'élections. Je félicite les signataires civils et militaires de l'accord-cadre des progrès accomplis à ce jour et m'estime encouragé par leur détermination à parvenir à un règlement définitif, qui rétablisse la transition constitutionnelle. J'exhorte les parties non signataires à mettre au premier plan les intérêts du peuple soudanais en se joignant au processus politique et en participant à des pourparlers véritables pour régler les divergences qui subsistent.

64. Pour être durables, le processus politique et l'accord de règlement définitif qui suivra doivent être inclusifs et bénéficier d'un vaste appui public. Afin de régler les questions les plus litigieuses qui sont au cœur de la crise en cours, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle et la pleine application de

l'Accord de paix de Djouba, il faut obtenir la participation des communautés touchées. À cet égard, je trouve encourageants la diversité et le nombre de participants à la phase finale des conférences, qui représentent les parties non signataires, à savoir la société civile, les groupes de femmes, les jeunes, les comités de résistance et les experts. Je félicite les signataires civils et militaires d'avoir cherché à élargir l'inclusion et à accroître la participation au processus politique.

65. La participation véritable des femmes est essentielle au succès du processus politique et de la transition. Elles ont malheureusement été sous-représentées à ce jour. J'exhorte les parties signataires à respecter l'engagement pris de veiller à inclure 40 % de femmes dans leurs délégations, conformément à l'accord-cadre, y compris aux postes de direction et dans les futures institutions de transition. L'ONU demeure déterminée à appuyer ces objectifs et à faire avancer l'égalité des genres et la participation égale des femmes dans tous les domaines. Je félicite les Soudanaises de leur attachement indéfectible à la paix et à la démocratie et de leurs contributions importantes aux conférences de la phase finale.

66. Depuis le début du processus politique, l'ONU a souligné que seul un processus dirigé et mené par les Soudanais pouvait apporter une solution durable à la crise politique. Un appui international demeure cependant essentiel. L'ONU continuera de proposer de servir de facilitateur, pour les participants, par la voie du mécanisme trilatéral, à l'appui de l'action menée par le Soudan. J'exhorte les partenaires internationaux du Soudan à fournir également un appui ferme et coordonné, sous l'égide du mécanisme trilatéral. J'encourage l'élaboration d'une démarche axée sur le développement, qui tienne compte de manière cohérente des causes profondes de la fragilité tout au long de l'action menée sur les plans humanitaire, du développement et de la paix.

67. Pour que le processus politique conserve son élan, il est impératif que les autorités créent et maintiennent un climat propice, notamment en mettant un terme au recours excessif à la force contre les manifestants et en s'acquittant de leur responsabilité de protéger le droit de réunion pacifique. Je salue à cet égard la libération de centaines de détenus darfouriens des prisons de Khartoum, El-Fasher, Geneina et Port Soudan. Je prie instamment les autorités d'enquêter de manière effective, impartiale et opportune sur toute allégation de recours illicite à la force ou sur d'autres violations qui auraient été commises par des membres des forces de sécurité.

68. Si un accord politique constitue une percée importante et devrait augurer d'une nouvelle période de transition, c'est seulement après la signature d'un accord que commencera le véritable travail. La communauté internationale devra intensifier ses efforts pour accompagner la transition au Soudan. L'ONU a déjà commencé à planifier, concernant cette période, et mobilise ses partenaires pour garantir une préparation et une réponse coordonnée, face aux priorités anticipées de la période de transition. Je demande aux donateurs de se préparer à apporter de nouveau un appui financier une fois qu'un gouvernement civil opérationnel aura été mis en place.

69. La crise politique à Khartoum a entravé les perspectives de parvenir à une paix durable dans l'ensemble du pays. Les progrès en cours dans l'action politique visant à surmonter les échecs, à la suite du coup d'état d'octobre 2021, offre l'occasion de renforcer l'application de l'Accord de paix de Djouba et encourage les parties non signataires à s'y joindre. J'estime encourageant que le chef du MPLS-N faction Abdelaziz Hérou, se soit déclaré prêt à reprendre les pourparlers de paix, une fois que les conditions auront été réunies, pour constituer un Gouvernement civil crédible. Cela démontre que la transition vers un pouvoir démocratique civil et la concrétisation d'une paix inclusive plus large demeurent inextricablement liées. J'exhorte les autres

parties non signataires de l'Accord de paix de Djouba à suivre l'exemple et à se joindre également au processus de paix.

70. Je demeure profondément préoccupé par les retombées des affrontements intercommunautaires et des conflits sur les civils dans l'ensemble du pays. Le progrès dans l'application du Plan national de protection des civils et la pleine application de l'Accord de paix de Djouba, notamment les dispositions de sécurité, sont des priorités urgentes pour un nouveau gouvernement de transition. Je prie instamment les autorités et les mouvements armés signataires d'accélérer le déploiement de la Force conjointe de maintien de la sécurité au Darfour afin de protéger effectivement les civils et de garantir la stabilité dans la région. Je me félicite des progrès visant à mettre pleinement en place le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour, qui demeure un des rares mécanismes établis dans le cadre des arrangements de sécurité envisagés dans l'Accord de paix de Djouba. Pour que le Comité puisse remplir son important rôle et continue de désamorcer les tensions et de promouvoir le dialogue, il lui faut un financement supplémentaire des autorités nationales et de leurs partenaires.

71. Pour garantir une paix durable au Soudan, il sera essentiel de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Je me félicite de l'action menée par le Gouvernement pour accompagner les initiatives de réconciliation, mais il faut des réformes en profondeur pour prévenir les tensions et les dissiper de manière pacifique et effective, avant qu'elles ne dégénèrent en violence. Cela comprend des solutions durables pour les personnes déplacées qui estiment les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour leur permettre de réintégrer leur lieu d'origine. À cet égard, j'estime encourageantes les initiatives locales de consolidation de la paix dans tout le pays, comme la signature d'un accord-cadre pour la coexistence pacifique dans l'État du Nil-Bleu. Je demande à toutes les parties d'en promouvoir activement l'application et à la communauté internationale d'appuyer l'action de consolidation de la paix. Je prie également les autorités d'établir tous les mécanismes de l'Accord de paix de Djouba, dont ceux du règlement des litiges fonciers.

72. Je suis consterné qu'un conseiller à la consolidation de la paix dans l'État du Nil-Bleu ait été tué. Cela illustre la précarité de l'état de la sécurité et met en relief la nécessité d'encourager la consolidation de la paix et le besoin urgent de protéger les agents des services d'assistance.

73. Les besoins humanitaires ont atteint des niveaux records et continuent d'augmenter de manière exponentielle. Quelque 15,8 millions de personnes ont actuellement besoin d'assistance : les organisations humanitaires cherchent à obtenir 1,7 milliard de dollars au moyen du Plan d'aide humanitaire 2023. Je demande aux donateurs de continuer d'apporter une assistance généreuse pour que les populations les plus vulnérables puissent être secourues.

74. Malheureusement, des obstacles administratifs continuent d'entraver la capacité de la Mission d'exécuter son mandat à l'appui du peuple soudanais. Je demande au Gouvernement de respecter l'accord sur le statut de la mission et de remédier d'urgence au retard accumulé dans l'examen des demandes de visa, de donner suite rapidement aux futures demandes et de lever les restrictions à la liberté de circulation du personnel des Nations Unies

75. Je remercie mon représentant spécial, Volker Perthes, et l'ensemble du personnel des Nations Unies au Soudan, ainsi que nos partenaires, en particulier l'Union africaine et l'IGAD, pour leur dévouement et leurs efforts inlassables à l'appui du pays et de son peuple. L'ONU demeure déterminée à appuyer le peuple soudanais.